

N/REF : 23/07/2026 13H19 C:025438 I:34800
V/REF : osmil808700246
V/Email reçu le Jeudi 23/07/2026 a 13H19

SDC 'Village Olympique E'
C/ FONCIA ECHIROLLES
46, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : VIL.OLYMPIQUE E(Cop)
1-3 R.LACHENAL/11a17 DUHAMEL
2 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 12 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 4 LACHENAL -CRECHE CHAPI CHAPO
MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA REFOULEMENT
Donneur d'ordre : Mme A TEODOSIO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 27/07/2026 A 10H30:
INTERVENTION DEPUIS LA CRECHE CHAPI CHAPO
IMPOSSIBLE DE PASSER LA CAMÉRA.
LE TECHNICIEN A LAISSER LE BOUCHON DE LA COLONNE DES ÉVACUATIONS OUVERT
AFIN QUE L'EAU S'ÉCOULE DANS LA CAVE PLUTÔT QUE DANS LA CRECHE.
CE MATIN, LA CRECHE EST FERMÉE MALGRÉ LES HORAIRES D'OUVERTURE
PEUT-ÊTRE EN CONGÉ.
IL CONVIENT DE PRÉVOIR UN CAMION DE POMPAGE AFIN DE VIDER LES CAVES QUI
SE REMPLISSENT D'EAU, PUIS D'EFFECTUER UN CURAGE DE LA CANALISATION AVEC
UN PASSAGE CAMÉRA
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 28/07/26 A 16H45
ANGELIQUE.TEODOSIO@FONCIA.COM

MERCI DE NOUS ACCORDER LE CURAGE AVEC PASSAGE CAMÉRA DEPUIS LES CAVES,
AINSI QUE LE POMPAGE DES CAVES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

L'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41		29,41
2,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 27/07	2	68,75		137,50
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	2	40,63		40,63
TOTAL H.T.					207,54
T.V.A. a 10,00%					20,75
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>228,29</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN